

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE GRADUEE MADIS DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présents :

BELKOURA Lotfi, BELLOT Guillaume, BRISSET Stéphane, BUGNER Claire, CANCES Clément, CASIEZ Géry, DEBUYSSCHERE Malika, DUFRASNE Madeleine, FOURNIER Isabelle, JOURDAN Laetitia, LECOMTE Sylvain, LEFRANC Marc, LMIMOUNI Kamal, LOUCKX Christophe, MACAIRE Ludovic, MAIDA Mylène, PENNEC Yann, POPESCU-PAMPU Patrick, RODRIGUEZ Joaquim, ROUVOY Romain, SMETS Aurore, VIRELIZIER Alexis.

Excusés :

BOYER Rémy, CARON Jean, DAVID Robert, FRICAIN Emmanuel, HAMMADI Slim, HUYGHE Maxime, KOEHL Ludovic, LOISEL François (par procuration), MULLER Christophe, NICOL Olivier, RUCKEBUSH Cyril, SELOSSE Hélène, ZAJAC Martine.

Ordre du jour :

- Nouveaux conseillers et doctorants élus à l'école graduée MADIS
- Fiches RNCP du doctorat préparé à MADIS
- Bilan 2023 des bureaux de domaine et articulation master-doctorat
- Auto-évaluation HCERES
 - Auto-positionnement de MADIS
 - Calendrier
- Budget 2024
- Questions diverses

Les documents présentés lors de ce conseil du 30 janvier 2024 sont téléchargeables sur le site internet de l'EG MADIS, rubrique Présentation, Comptes-rendus Conseil de l'EG : <https://edmadis.univ-lille.fr/presentation/comptes-rendus-et-reglement-interieur>

9h10 – Début du conseil

Mr Macaire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de l'Ecole Graduée MADIS (EG MADIS), présente les conseillers et doctorants élus, dont les nouveaux membres, puis fait part de l'ordre du jour de ce conseil du 30 janvier 2024.

Il présente les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) des doctorats préparés à l'EG MADIS (<https://edmadis.univ-lille.fr/presentation/fiches-rncp>).

Mme Jourdan, directrice des études doctorales à l'EG MADIS, fait le bilan des activités 2023 du bureau du domaine informatique : concours contrats doctoraux, audition des candidats classés 1^{er}, comités de suivi individuel de thèse (CSI) des D1 et D3, le CSI D2 étant assuré par le directeur de l'EG, inscriptions, CIFRE, ... Le bureau est composé de 8 membres (actuellement, il est au nombre de 7, 1 place est disponible).

Un sondage auprès des membres du bureau a été mené sur divers points tels que le fonctionnement du bureau, celui des CSI D1 et les évaluations sujet-candidat. Le retour est positif car il va de très bien à excellent. Il a été tout de fois remonté que le calendrier pour les contrats doctoraux est très contraint et la question s'est posée de faire l'audition des candidats avant le classement.

Mme Jourdan présente ensuite l'articulation Master-Doctorat mise en place pour la spécialité Informatique, via notamment l'Initiation à l'Innovation et à la Recherche (IIR), module d'enseignement obligatoire suivi par les étudiants en Master 1 en Informatique. Elle présente également la Journée Recherche Innovation Création (RIC), le choix du sujet Recherche et Développement du Master 2 dès le M1 permettant ainsi aux étudiants de rédiger leur mémoire sur 2 années, la réalisation des projets et stages au sein des laboratoires de la licence 3 au Master 2, la possibilité de faire un contrat d'apprentissage en M1 et M2 au sein d'une équipe de recherche d'un laboratoire et la participation au programme gradué IKS (Information and Knowledge Society) pour le parcours IoT (internet des objets).

Mr Lefranc ajoute que diverses actions sont menées auprès des étudiants en master et des doctorants et il espère pouvoir accueillir plus d'étudiants dans le parcours IKS, mais il relève qu'il y a peut-être la barrière de la langue.

Lors de la journée RIC, des tables rondes sont proposées avec des doctorants et des docteurs ayant déjà soutenu, avec un après-midi consacré à des démos.

Mr Belkoura, directeur des études doctorales à l'EG MADIS, fait le bilan des activités 2023 du bureau du domaine AGITSI (Automatique, Génie Informatique, Traitement du Signal et des Images) : concours contrats doctoraux, audition des candidats classés 1^{er}, comités de suivi individuel de thèse des D1 et D3. Il présente l'articulation Master-Doctorat mise en place pour la spécialité AGITSI dont notamment les unités d'enseignement orientés recherche, le master Data-Science dans le programme gradué IKS, les projets et stage en master 2 effectués dans les unités de recherche, les enseignements des Masters ouverts aux crédits de formation doctorale ainsi que l'animation de la Journée Régionale des Doctorants en Automatique (JRDA).

Mr Popescu-Pampu, directeur des études doctorales à l'EG MADIS, fait le bilan des activités 2023 du bureau du domaine Mathématiques Pures et Mathématiques Appliquées : concours contrats doctoraux, comités de suivi individuel de thèse des D1 et D3, une réunion de conciliation.

Il présente l'articulation Master-Doctorat mise en place pour la spécialité Mathématiques et leurs Interactions dont la journée des Masters en maths, les enseignements des Masters ouverts aux crédits de formation doctorale, les parcours Recherche et Calcul Scientifique du Master Maths dans le programme gradué IKS, la possibilité aux étudiants des Masters 2 d'assister à des colloques mais également de réaliser leur mémoire au laboratoire Paul Painlevé, d'assister au séminaire des doctorants en maths.

Mr Macaire informe qu'une réunion des membres des trois bureaux de domaine aura lieu en mars 2024.

Mr Casiez demande ce qu'est une chaire de professeur junior ?

Mr Macaire indique que c'est un nouveau mode de recrutement d'enseignants-chercheurs mis en place par la loi de programmation de la recherche. 1 candidat à une chaire de professeur junior dans le périmètre MADIS a été nommé dans le domaine Mathématiques.

Mme Fournier précise que l'Université de Lille s'est engagée sur un support d'un contrat doctoral pour le collègue nommé à une chaire de professeur junior.

Mr Macaire présente le calendrier HCERES et le tableau des données d'auto-évaluation (DAE). Les écoles doctorales ou écoles graduées doivent renseigner l'auto-évaluation. et suite à la scission de SPI ayant généré MADIS et ENGSYS, seules les données MADIS sont complètement renseignées. Une extraction des données pour SPI a néanmoins également été faite. Les documents remis lors du conseil de ce jour ne sont pas les versions définitives. Une mise à jour sera faite en février 2024 après réception des remarques des membres du conseil et des données du Collège Doctoral.

Mme Fournier informe que la date limite de dépôt des dossiers par l'établissement sur la plate-forme PELICAN de l'HCERES est le 14 juin 2024. Les écoles graduées devront transmettre leur dossier à l'établissement au minimum 1 semaine avant.

Mr Macaire présente l'auto-positionnement de MADIS et les niveaux d'auto-positionnement à remplir selon chaque critère.

Mr Virelizier remarque que l'on peut avoir des résultats sans politique.

Mr Macaire répond qu'il faut des objectifs et des moyens mis en place mais également une politique. Si par exemple l'école graduée se positionne à un niveau 5 mais qu'il n'y a pas de politique, les membres du comité HCERES peuvent se questionner sur ce point.

Mr Macaire présente le document remis aux membres du conseil intitulé « Trame d'auto-évaluation des formations du 3^{ème} cycle » comprenant 14 références.

Mr Macaire informe que les dossiers seront évalués par des experts et que ce sera dans une optique de partage d'expériences car on sera évalué par des collègues qui ont tous été ou sont responsables d'une école doctorale.

On évalue la formation doctorale dans le périmètre MADIS et comment se coordonnent les acteurs de la recherche : laboratoire, collège doctoral, Région, établissements, D'un établissement à l'autre, il peut y avoir des différences importantes.

C'est un outil qui permet de faire un point. C'est effectivement un travail fastidieux. Il y a beaucoup de critères.

Il présente les divers points de la référence 1.

Mr Virelizier demande si c'est école doctorale ou école graduée ?

Mr Macaire informe que le président de l'Université de Lille a été clair lors d'une réunion récente, il demande à ce que soit utilisé le terme école graduée.

Mme Fournier informe que l'I-Site n'existe plus et qu'il faut veiller à indiquer Initiative d'Excellence dans les dossiers.

Deux établissements co-accrédités sont partenaires de l'Initiative d'Excellence : Centrale Lille Institut et l'IMT Nord Europe.

Mme Fournier ajoute qu'il y a 4 grandes thématiques représentatives des disciplines de l'université. Chaque Hub déploie des thématiques qui paraissent les plus importantes. Par exemple, pour GRAEL

(Graduate Research And Education in Lille), beaucoup de collègues qui entrent dans les critères d'internationalisation peuvent en être.

Mr Macaire sollicite Mr Rodriguez car il ne dispose pas d'information pour l'université Gustave Eiffel. Mr Rodriguez prend note de la demande.

Les formations se construisent avec le 2^{ème} cycle.

L'interdisciplinarité est intégrée dans le projet GRAEL. Il faudrait ajouter dans la trame d'auto-évaluation, à la référence 1 – au point C4, le lien avec le projet GRAEL.

De nombreux HDR (habilités à diriger des recherches) ne sont pas rattachés à MADIS. Il y a donc de l'interdisciplinarité.

Mme Fournier précise que l'EG MADIS est rattachée au Hub 3.

Mr Macaire ajoute que certains HDR de l'EG MADIS peuvent être dans plusieurs Hubs car leur recherche concerne par exemple la santé ou les sciences humaines.

Mme Fournier propose d'indiquer que le Hub initial pour MADIS est le Hub 3 et mentionner que l'EG a des liens thématiques avec d'autres Hubs.

Mr Macaire indique qu'il y a des résultats intéressants mais que l'on n'a pas d'institut interdisciplinaire comme il en existe dans d'autres établissements.

Mme Fournier répond qu'effectivement il n'y en a pas mais que cela peut venir, voire ça devrait venir. Il y a encore des marges d'amélioration.

Concernant le point C5 sur le développement durable, une représentante de l'université de Lille a fait une présentation sur ce dispositif. Des laboratoires présentent des thèmes sur le développement durable dans le monde numérique et des membres de l'EG MADIS ont participé à une fresque.

Mr Louckx propose de mettre une formation obligatoire sur cette thématique.

Mme Dufrasne souligne que pour rendre une formation obligatoire aux doctorants, il faut du choix et qu'actuellement sur ce thème le choix est restreint.

Mr Brisset demande si les étudiants, lors de leur parcours en licence ou master, ayant suivi une formation sur le développement durable ou la fresque du climat ou numérique, seraient-ils obligés d'en suivre une lors du doctorat ?

Mr Macaire pense que non, c'est un point à réfléchir. Il faudrait effectivement que l'EG propose une offre de formation plus importante sur le développement durable.

Mme Fournier estime qu'il serait intéressant que des formations sur cette thématique soient développées plutôt au niveau du Collège Doctoral.

Mr Lmimouni fait part de l'existence de deux formations sur ce thème proposées par le Collège Doctoral avec environ 25 doctorants inscrits.

Concernant le point C6 de la référence 1, Mr Macaire pose la question aux membres du comité si la participation à la Dday devrait être rendue obligatoire ?

Mme Dufrasne pense que si les doctorants sont obligés à y participer, ils ne seront pas motivés à écouter. Il faudrait plutôt les inciter.

Mr Bellot relève que lors de la précédente Dday, l'usage de l'anglais dans les présentations avait été annoncé mais plus la journée avançait, plus les interventions étaient en français. Des doctorants anglophones avaient fait part de leur souhait de quitter la Dday si les interventions continuaient en français. Mr Bellot est tout à fait favorable à ce que la Dday soit exclusivement en anglais.

Mr Macaire est tout à fait favorable à ce que la DDay soit entièrement en anglais pour que les doctorants anglophones puissent prendre part à toutes les présentations de la journée.

Mr Louckx relève que beaucoup de données présentées avaient déjà été vues. Il souligne que soit il connaissait déjà ses données, soit elles auraient été intéressantes pour les masters 2. Il propose qu'une partie de la journée soit consacrée au Masters 2 et aux extérieurs à Lille et une autre partie soit consacrée pour les D1 et que la Dday soit organisée dans plusieurs salles afin d'accueillir les masters et les doctorants. Concernant le point C7, il demande ce qu'est le projet GRAEL ?

Mme Fournier indique que le projet GRAEL structure la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI).

L'établissement a obtenu 11 millions d'euros sur 9 ans pour restructurer les écoles graduées, pour IKS et la mise en place du programme gradué.

La formation doctorale bénéficie de ces actions car des doctorants ont notamment été co-financés.

Des actions vont également être engagées en 2024 dans le cadre du PUI (Pôle Universitaire d'Innovation).

Mr Macaire indique que cette dernière information concernant 2024 sera dans la prochaine évaluation car les compteurs d'évaluation de l'HCERES ont été arrêtés en août 2023.

Mme Fournier propose dans ce cas de la faire figurer dans les perspectives.

Concernant la référence 2, Mr Macaire informe que l'EG MADIS ne propose pas de formation en management du bloc 6 des compétences.

Mr Lmimouni indique que le Collège Doctoral propose des formations en management mais que très peu de doctorants s'inscrivent.

Mr Bellot indique que si le Collège Doctoral en propose et qu'il y a peu d'inscrits c'est que ce thème n'intéresse pas les doctorants et qu'il serait peut-être inutile que l'EG MADIS en propose aussi. Il faudrait peut-être poser la question aux doctorants si ce type de formation les intéresse ?

Mr Louckx s'interroge sur le nombre de docteurs qui auraient créé leur société.

Mr Macaire indique que le Collège Doctoral propose aux doctorants un parcours sur l'entrepreneuriat.

Mr Lecomte informe que beaucoup de docteurs, avec le temps, occupent des postes de responsables notamment dans les services recherche et développement et il y a toujours du management. Suivre ce type de formation prépare les doctorants à leur futur poste.

Concernant le point C2 de la référence 3, Mr Macaire s'est aperçu que 77 collègues se sont impliqués dans une action de formation doctorale.

Mr Popescu-Pampu ajoute que des enseignants, lors de l'appel initial de l'EG, s'investissent également en proposant des formations aux doctorants.

Concernant le point C6, Mr Macaire indique que les établissements font la promotion sur la science ouverte et les thèses sont sur thèses.fr.

Concernant le point C4 de la référence 4, Mr Macaire indique que pour le déroulement de la formation doctorale, l'EG exige un financement, le minimum mensuel étant le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Seul bémol, l'EG recense seulement 10% de CIFRE alors que dans ses spécialités, il est d'environ 15% au national. Il craint que cela ne progressera pas, voire un risque de diminution, car de plus en plus d'entreprises préfèrent passer par un contrat doctoral de droit privé. En 2023, à l'EG MADIS, il y a eu 5 contrats doctoraux de droit privé.

Mr Rodriguez informe qu'au niveau de l'Europe, il existe un dispositif comparable à une CIFRE. Le doctorant doit passer la moitié de sa thèse en entreprise et l'autre moitié dans son unité de recherche et il faut que 2 pays soient concernés.

Mr Popescu-Pampu demande si les soutenances CIFRE sont publiques ou confidentielles ?

Mr Rodriguez répond qu'une entreprise peut effectivement demander un embargo de 5 ans mais la grande majorité sont publiques.

Concernant le point C1 de la référence 5, MADIS et ENGSYS sont les deux écoles graduées qui ont le plus de cotutelles de thèses au sein de l'université de Lille.

10h45-11h10 – Pause de 15 mn

Mr Louckx demande si un entretien est mené chaque année avec les doctorants.

Mr Macaire répond oui à la question posée. Chaque année, les doctorants ont un entretien dans le cadre du comité de suivi individuel de thèse.

Mr Popescu-Pampu ajoute que c'est le nouvel arrêté d'août 2022 qui l'impose.

Référence 7

Mr Macaire indique que le processus de recrutement fait intervenir les différentes instances : établissements, région des Hauts de France, laboratoires, etc... Une audition des candidats aux contrats doctoraux est faite par l'EG MADIS, mais le point faible est qu'il n'y en a pas pour tous les candidats.

Il donne pour exemples les thèses CIFRE, également celles financées sur des projets ANR, ... L'EG ne mène pas d'audition. Cela nécessiterait évidemment plus de temps.

C'est un point que l'HCERES peut critiquer car cela veut dire que le processus de recrutement n'est pas identique quel que soit le financement.

Mr Virelizier souligne que le classement est fait avant les auditions.

Mr Cancès indique que les directeurs qui recrutent font passer des entretiens.

Serait-il possible de proposer des grilles d'évaluation et de critères pour aider à éveiller la vigilance des directeurs sur divers points ?

Mr Belkoura indique qu'il faut éviter de se substituer aux directeurs de thèse car c'est une affaire de confiance.

Mr Cancès confirme l'importance de la confiance mais s'il y avait une grille d'évaluation avec des points importants à aborder, cela aiderait les directeurs qui recrutent.

Mr Popescu-Pampu ajoute qu'il y a liberté à côté d'égalité et donc de donner la liberté de traiter les candidatures en toute égalité.

Mr Bellot indique qu'en règle générale, plus les thèses sont encadrées par l'EG, moins on s'expose à des conflits entre doctorants et directeurs de thèse. L'audition ne serait pas parfaite mais ce serait bien qu'il y ait une forme de cadre.

Mme Maida rappelle qu'il y a des collègues qui ne passent pas l'HDR. L'EG pourrait-elle mener une action pour inciter les collègues à le passer. Une réflexion serait à mener à ce sujet.

Mr Macaire indique que chaque année, en janvier ou février, l'EG convie les membres non HDR à une réunion. La Région tient compte des dossiers proposés par de jeunes HDR.

Mme Bugner informe que le critère jeune HDR a été pendant 7 ans l'un de ceux dont la Région tenait compte pour attribuer un dossier, mais ce n'est plus le cas maintenant.

Référence 8

Mr Bellot informe qu'il n'a pas eu de retour D2 concernant le comité de suivi individuel de thèse (CSI).

Mr Macaire relève que les formations du Collège Doctoral sont développées par bloc mais pas par bloc de compétences. A partir de l'année prochaine, cela s'affichera et cela s'appliquera pour les nouveaux D1.

Mr Casiez demande s'il est possible de clarifier le processus de composition des jurys ?

Mr Macaire indique que les règles sont affichées sur le site internet de MADIS et que pour l'établissement, il faut au minimum le manuscrit.

Mr Casiez souligne que si 8 semaines avant il y a un problème sur le jury, il y a peu de délai pour réagir.

Mr Macaire informe que la saisie du jury sur ADUM peut être faite sans déposer les documents. Mme Smets et la directrice ou le directeur des études doctorales peuvent déjà vérifier la conformité du jury. Il ne faut pas hésiter à les contacter pour vérifier la composition du jury bien avant de déposer les documents. Il ajoutera sur le site internet de MADIS la possibilité de contacter Mme Smets pour vérification du jury en amont.

Référence 9

Mr Macaire souligne que les formations via zoom ne sont pas réellement profitables aux doctorants. Quand une formation du Collège Doctorale ou de l'EG est prévue en présentiel, il y a un nombre restreint de doctorants inscrits mais dès qu'elle est basculée en distanciel, le nombre d'inscrits explose.

Mr Bellot pense que les formations qui durent plusieurs jours sont très souvent en présentiel alors que les formations courtes sont plutôt intéressantes en distanciel, ce qui évite de se déplacer et de permettre aux doctorants d'y participer même s'ils ne sont pas sur place tels que les CIFRE ou cotutelles. Par ailleurs, il a relevé que l'affichage des formations sur ADUM ne permet pas de les trier.

Mr Louckx souhaite également qu'une option de tri soit ajoutée.

Mr Macaire indique que ce problème a été discuté au sein du Collège Doctoral pour trouver des solutions. Il rappelle qu'il est possible pour les doctorants d'obtenir 20 crédits de formations doctorales avec des mooc, ce qui ne nécessite pas une présence physique pour ce type de formation.

Mr Louckx a suivi en distanciel la formation d'une journée sur l'éthique de la recherche et il a constaté qu'il y avait beaucoup d'interactions entre les doctorants.

Référence 10

Concernant le suivi des flux des candidatures, Mr Macaire indique que l'EG connaît le nombre de candidats classés lors du concours des contrats doctoraux mais pour les autres financements, on ne connaît pas le nombre de candidatures. Mesurer l'attractivité en fonction du nombre de candidatures n'est donc pas intéressante.

Un problème se pose car le vivier de candidats est bas en raison notamment du niveau de rémunération faible pour un doctorat (exemple : dans la spécialité informatique, les diplômés ingénieurs ou de master ont accès à de nombreuses offres d'emplois importantes et des niveaux de rémunération plus élevés).

Autre problème qui se pose, notamment pour les candidats en provenance de Chine ou des pays du Maghreb, est la nécessité d'obtenir un avis favorable du FSD (Fonctionnaire Sécurité Défense) pour les laboratoires en ZRR (Zone à Régime Restrictif).

Mr Lecompte confirme qu'effectivement cela pose un problème car il a dû faire le processus FSD quatre fois et les candidats qui étaient sur liste d'attente ne sont plus disponibles.

Référence 11

Mr Macaire indique que pour la cohorte 2019-2020, il y a eu 4 abandons de thèse, alors que pour la précédente il y en avait eu 10.

Mr Louckx indique qu'un certain nombre de doctorants abandonnent car ils ont trouvé un emploi.

Référence 12

Le nombre de doctorants encadrés par HDR est normalement de 8. Grâce au dispositif de dépassement de seuil, le nombre est de 9.

Référence 13.

L'EG n'a pas connaissance d'une politique de mobilité des HDR associés à MADIS menée par les établissements.

Le Collège Doctoral a un programme de professeurs invités.

Mr Lmimouni confirme que le programme « visiting professors » a permis d'accueillir en présentiel des enseignants-chercheurs internationaux durant de nombreuses années afin qu'ils assurent des séminaires dans le cadre de la formation doctorale mais que depuis deux ans, cela se passe en distanciel.

Questions diverses

Mr Bellot remonte le problème d'un doctorant qui souhaitait signer rapidement l'avenant d'enseignement pour des démarches auprès du rectorat, mais le service relations humaines de l'université de Lille n'a pu le faire dans un délai court.

Mr Loucks ajoute que de son côté, il avait débuté les enseignements en septembre 2023 et que le paiement n'a été initié que fin janvier 2024. Les délais sont très longs.

Mme Bugner indique que sur les contrats doctoraux, il est noté le titre du sujet. La Région a rencontré un problème avec une autre école où le sujet mentionné était totalement différent du sujet au moment de la soutenance. Il faut obligatoirement établir un avenant à la convention si le sujet change.

Mr Louckx demande s'il faut donner son avis à chaque formation suivie pour obtenir les crédits ?

Mr Macaire répond qu'un avis est obligatoire pour les formations organisées par le Collège Doctoral ou par l'EG.

Mr Louckx demande s'il y a déjà eu des avis négatifs de manière unanime par les participants sur des formations ?

Mr Macaire indique que cette situation est déjà arrivée et qu'un entretien est fait avec l'animateur ou l'animatrice de la formation.

12h05 : Présentation du budget 2024 de l'EG MADIS

Mr Bellot souhaite savoir si la rentrée doctorale des D1 des écoles graduées est financée par les EG ?

Mr Lmimouni répond que le coût est pris en charge par le Collège Doctoral et que cela représente un budget assez conséquent d'environ 30 000 euros, notamment en raison de la location des salles.

Mme Bugner informe que pour les contrats doctoraux, elle ne dispose pas actuellement du rétro-planning de la Région. La commission permanente devrait avoir lieu début juillet 2024. Il y a eu un changement de vice-président. Dans le cadre de la délibération, il faut qu'elle vérifie les dates. Les sujets en liste principale, mais également ceux en liste secondaire sont tous deux intéressants. Il faut les transmettre car s'il n'y a pas de candidat pour un sujet en liste principal, la Région regarde la liste secondaire.

Présentation du calendrier 2024 par Mr Macaire. Il annonce que le prochain conseil aura lieu le 31 mai 2024 à 9h.

Mme Bugner indique que le directeur de l'EG ENGSYS a indiqué oralement qu'il prévoyait le prochain conseil à la même date et à la même heure.

Mr Macaire va se rapprocher du directeur de l'EG ENGSYS.

12h15 – Fin du conseil.

Professeur Ludovic Macaire
Directeur de l'Ecole Graduée MADIS